



Et



L'écho de la Romaine

Édition 3ème trimestre 2020

Le mot du maire

Sommaire :

- Le mot du maire
- PLUI
- Forêt
- Source
- Travaux
- Défibrillateur
- École
- Mairie
- Dernières minutes
- Informations mairie
- Etat civil

Bonjour à toutes et à tous,

Voici le premier journal de cette nouvelle mandature. Nous continuerons à vous informer de cette manière en complément d'une modification d'un site internet que nous souhaitons prochainement mettre en œuvre.

Nous avons élus, avec votre concours, un nouveau conseil municipal composé de six anciens et cinq nouveaux conseillers. Il est représenté par quatre femmes et sept hommes. Une évolution pour la représentation féminine que je souligne avec satisfaction.

Nous remercions les conseillers sortants pour leur concours pendant six années riches en décisions.

Cette année 2020 est marquée par cette crise sanitaire du COVID qui perturbe nos habitudes de fonctionnement. Je vous invite à continuer à être vigilant et à respecter les règles instituées. La Haute-Saône semble épargnée par l'ampleur de cette rechute mais attention... Hormis, les règles trop strictes concernant les affouagistes et l'interdiction d'œuvrer en forêt, nous avons respecté les consignes notamment scolaires. Nous pouvons féliciter et remercier le monde enseignant et périscolaire pour leur dévouement.

Quel sera notre programme au cours de cette mandature? Vous avez pu constater qu'il a démarré fortement avec les travaux rue du Visenay. Nous vous présenterons dans un prochain bulletin les travaux envisagés. Tout sera lié à nos finances et à la concrétisation du legs de Monsieur Sylvestre qui n'est pas encore acté définitivement chez le notaire.

Concernant les jeunes, Lucas, notre jeune conseiller municipal réunira prochainement un maximum de nos jeunes. Il recensera leurs besoins et leurs idées. Une nouvelle mise à disposition d'une salle dédiée pourra être étudiée, avec des règles de responsabilités et d'utilisation à définir.

Pour terminer mes propos, une pensée sincère aussi pour nos anciens encore résidents dans la commune ou dans les maisons de retraite. Je leur demande de se protéger au maximum. J'invite leurs proches à faire attention et surtout pour ceux qui sont résidents dans les maisons médicalisées.

La crise du COVID nous a contraints à annuler la fête patronale cette année. Mais elle n'est pas seule en cause. Patrick, le forain qui tenait les auto-tamponneuses depuis de très nombreuses années, est décédé et son commerce a été cédé. Nous devons réfléchir à une autre formule pour les prochaines fêtes patronales que nous souhaitons maintenir pour le lien avec la population.

Merci pour votre attention et soyez prudent.

PLUI :

Le plan local d'urbanisme intercommunal élaboré par le cabinet NALDEO de Lyon sous l'égide de la communauté de Commune du pays Riolais (CCPR) a fait l'objet d'un examen approfondi par l'Etat et autres organismes associés tels que la Chambre d'agriculture, l'Agence Régionale de Santé et la Région. A la suite des recommandations et observations au regard de la loi NOTRe, des éléments majeurs ont été retenus contre notre projet communautaire. Trop de consommation foncière, pas de clarté suffisante concernant les ressources en eau potable, pas de concertation avec le Grand Besançon.

La Préfète de Haute Saône a donc suivi ces observations et a recalé la copie. Nous avons donc l'obligation de tout reprendre pour rentrer dans le moule que la loi et les services de l'Etat imposent.

Ce n'est pas si simple et des coupes sombres devront être opérées sur l'ensemble de la CCPR et bien évidemment sur notre territoire communal. C'est devant le conseil municipal sous la responsabilité du maire, qu'il conviendra de modifier les prétentions en matière de terrains constructibles.

Une récente réunion de confrontation a eu lieu avec les représentants de l'Etat qui nous ont expliqué leur point de vue et les pistes. Je dois vous avouer que le flou demeure. Les questions précises et remarques posées n'ont pas fait l'objet de réponses adaptées. J'ai remarqué aussi qu'il n'y a pas eu une fronde générale des maires présents pour manifester leurs difficultés dans leur commune respective. Néanmoins les principales revendications ont été formulées et nous faisons confiance à la Présidente de la CCPR pour conduire et argumenter la nouvelle copie.

Notre PLU 2012 est donc toujours opposable et fonctionnel. Il est urgent que chaque projet en cours aboutisse et fasse l'objet de dépôts de permis avant les restrictions qui vont s'imposer.



Forêt :

Elle souffre !!! après les frênes toujours en coupes sanitaires, c'est au tour des hêtres de faire l'objet de coupes urgentes pour en tirer un maximum de profit. Les marchés s'effondrent et les recettes communales présentes et à venir aussi.

Les mois d'interdiction concernant le bûcheronnage des affouages ont retardé les interventions. Nous sommes conscients des difficultés et des dérogations pourront être données aux affouagistes après avis de la commission bois et sur décisions des garants.

L'estimation des houppiers est aussi retardée, la commission bois va s'y atteler au plus vite afin de distribuer l'affouage.

Pour des raisons évidentes de sécurité le respect du règlement des affouages est de rigueur surtout en période de chasse.

L'état d'assiette 2021 concernant les coupes futures proposé par l'ONF doit faire l'objet d'un examen de la commission bois pour avis et délibération du conseil municipal.



Source Bénite Fontaine :

Nous devons tout d'abord noter que notre approvisionnement en eau potable n'a pas été perturbé par l'épisode de sécheresse que nous connaissons. Notre source à tenu bon...

Courant du mois d'août, la CCPR est venue s'approvisionner sur notre réseau pour dépanner la commune voisine de Maizières qui subissait une panne ponctuelle. Ce pompage massif réalisé sur une borne incendie a impacté l'alimentation en eau du hameau du Perrenot et des habitants du haut du village. Afin que cet incident ne se reproduise plus, nous avons demandé à la CCPR de se fournir à l'avenir au réservoir du Mont.

Concernant la Déclaration d'Utilité Publique de notre source, l'hydrogéologue agréé s'est rendu sur les lieux avec la CCPR et le Cabinet d'étude pour valider le périmètre de protection proposé. Prochainement, une application de ce périmètre devra être respectée par les propriétaires et exploitants du secteur concerné. Des compensations devront être validées et reconnues par eux pour éviter des indemnités potentielles. La plupart des exploitants voire tous sont en culture bio ; cette évolution constatée va dans le bon sens.

Travaux :

Durant les vacances d'été, des travaux ont été entrepris rue du Visenay. Ces travaux confiés au SIED et réalisés par l'entreprise SOBECA ont fait suite à la démolition d'une maison frappée d'alignement sur laquelle étaient encrés des réseaux électriques et téléphoniques en aérien.

Durant 4 semaines, les travaux ont consisté à réaliser l'enfouissement de ces réseaux de la place du marché au chemin du vernois.

Une nouvelle phase de travaux va prochainement intervenir d'ici fin octobre pour réaliser la dépose des réseaux aériens et l'installation de nouveaux candélabres.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus global d'aménagement de cette voie de circulation pour les années à venir.



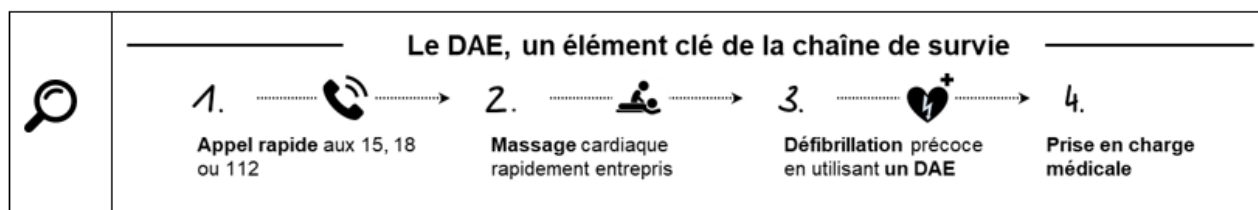
Défibrillateur Automatique Externe :

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Aussi, en début d'année, la municipalité a fait l'acquisition d'un DAE (Défibrillateur Automatique Externe). Ce dernier est installé dans la cour de l'école, point central du village. Entièrement automatisé, il peut être utilisé par toutes les personnes, même non-médecin, quel que soit leur âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous organiserons avec l'aide des pompiers des séances de formation aux gestes de premiers secours. Nous vous tiendrons informés des dates.



Ecole:

Cette année encore, les effectifs des écoles du RPI des 4 Monts se portent bien.

Voici les effectifs de chacune des écoles :

- ⇒ Ecole de Recologne-lès-Rioz : 50 élèves
- ⇒ Ecole de Grandveller-et-le-Perrenot : 48 élèves
- ⇒ Ecole de Maizières : 44 élèves



Mairie : nouveaux locaux - nouvelle secrétaire

Alors que la mairie occupait depuis maintenant plusieurs années une salle unique au rez-de-chaussée du bâtiment communal, il a été décidé d'aménager l'ancien logement pour en faire les nouveaux bureaux.

Depuis début septembre, le secrétariat de mairie est donc maintenant installé à l'étage. Ont été aussi aménagés un bureau pour Mr le Maire et un autre pour les adjoints et conseillers municipaux. La salle du rez-de-chaussée réaménagée devient ainsi la salle du conseil municipal et des mariages.

Cette nouvelle configuration permet à la secrétaire de mairie d'avoir un espace de travail plus vaste et mieux aménagé pour recevoir le public. Le bureau du Maire lui permettra de recevoir de manière confidentielle les administrés qui souhaiteraient un rendez-vous privé.

L'installation en étage nécessitait une réflexion qui tienne compte des obligations d'accueil des personnes à mobilité réduite. Aussi, un interphone est installé au pied des escaliers. Il permet aux personnes ne pouvant monter les escaliers de signaler leur présence à la secrétaire. Equipée d'un ordinateur portable, celle-ci sera en mesure de les accueillir dans la salle du conseil municipal tout en ayant accès aux outils nécessaires.

Nous vous informons qu'une nouvelle secrétaire travaille à la mairie depuis début septembre. Evelyne Gay connaît bien les rouages des petites communes. Maire de Vandelans pendant 19 ans, elle a souhaité reprendre cette activité pour ne pas perdre le lien social après avoir décidé de ne pas se représenter aux suffrages lors du dernier scrutin municipal.



Evelyne Gay vous accueille chaque
lundi de 16h à 18h

Les horaires du secrétariat ont été modifiés:

Lundi : Permanence sans rendez-vous de 16h00 à 18h00

Jeudi : sur rendez-vous de 18h00 à 19h00

Vie associative :



La Grand'Perrennoise n'a, elle aussi, pas échappé cette année à la crise, et toutes les manifestations prévues en 2020 ont dû être annulées (feux de la Saint Jean, marche gourmande, ...).

Pour autant, les membres de l'association restent mobilisés en mettant à profit ce « temps d'arrêt » pour mieux redémarrer en 2021.

Plusieurs manifestations sont d'ores et déjà envisagées (brocante, pétanque...). Des partenariats avec d'autres associations sont également en réflexion. Nous vous tiendrons informés dès que ces événements seront programmés.

L'équipe bénévole compte actuellement une petite vingtaine d'adhérents, et nous sommes toujours prêts à accueillir toutes les bonnes volontés. Nous vous informons que l'assemblée générale se déroulera d'ici la fin de l'année et nous vous y attendons nombreux !!! (nous vous tiendrons informés de son déroulement via l'application Panneau Pocket)

Si vous souhaitez d'autres informations, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre et de vous fournir de plus amples renseignements sur l'association et ses projets.

Dernière minute :

Facture d'eau :

Les factures d'eau arrivent dans vos boîtes à lettres depuis quelques jours. Le retard pris par la CCPR dans le traitement de ces dernières est rattrapé pour l'année 2019.

Conscients des difficultés que certains foyers peuvent rencontrer pour le règlement de ces dernières en raison de la facturation tardive, en concertation avec les services de la CCPR et de la trésorerie, nous vous informons que vous pouvez demander un échelonnement auprès de la trésorerie de Rioz.



Informations mairie



Mairie de Grandvelle-et-le-Perrenot

14 Rue Nicolas Perrenot

70190 Grandvelle-et-le-Perrenot

Téléphone : 03.84.78.27.37 Mail : mairie.grandvelle-perrenot@orange.fr

<http://mairiegrandvelle-et-le-perrenot.e-monsite.com>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

lundi de 16h à 18h sans rendez-vous - jeudi de 18h à 19h sur rendez-vous.

Le Maire et les Adjointes assurent les permanences en mairie aux mêmes horaires. Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un ou l'autre pour un entretien particulier.

Contacts utiles:

Maire, Jean-Louis Sauviat : 06.07.85.19.05

1^{er} adjoint, Dominique Goux : 06.07.59.22.42

2^{ème} adjoint, Georges Mignot : 06.84.57.26.10

3^{ème} adjoint, Jérôme Tiquet : 03.84.78.99.91

Etat civil



Ils nous ont quitté ...

Juliette GUIGNARD, née THIERRY, le 28/02/2020

Léon DREVILLE, le 06/04/2020

Michel GUY, le 20/06/2020

Gilbert CHOPARD, le 29/08/2020

Annie THIERRY, née COSTILLE, le 05/09/2020

Nos condoléances aux familles.



Bienvenue aux bébés...

Peter PERRACHON, le 21-01-2020 à Besançon

Augustine MEMBREY, le 30/04/2020 à Vesoul

Léa SURDEZ, le 25/07/2020

Victor VAGNERRE, le 28/08/2020 à Besançon

Ethan VUILLEMOT le 14/09/2020 à Vesoul

Nos félicitations aux parents.